

Fairtrade s'engage dans la lutte contre le travail exploitant des enfants

D'après les estimations de l'Organisation internationale du travail (ILO), plus de 215 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans sont régulièrement astreints à travailler pendant plusieurs heures dans le monde – dont 115 millions effectuent les pires formes de travail d'enfants.¹ Ainsi, ils triment pour un salaire de misère, voire sans aucune rémunération. Le secteur agricole regroupe deux tiers de ces enfants travailleurs. Ces derniers sont employés à la cueillette du coton au Burkina Faso, dans les plantations d'Équateur ou pour la récolte du cacao en Côte d'Ivoire. Les principales conventions de l'ILO interdisent le travail exploitant des enfants. Fairtrade s'engage à lutter contre ce problème afin qu'il n'affecte pas le développement des enfants.



Fairtrade fait la distinction entre les enfants qui travaillent aux côtés de leurs parents sur l'exploitation familiale et les enfants travailleurs exploités. Fairtrade reconnaît que les enfants aident à l'entreprise familiale à lutter contre la pauvreté parce que c'est un support indispensable pour un grand nombre de familles. «Les enfants qui travaillent» sont des enfants qui, malgré leur travail, peuvent aller à l'école et dont le travail ne porte pas préjudice à leur formation. Les enfants n'ont pas le

droit d'effectuer des travaux mettant en danger leur santé ou leur développement. En revanche, le commerce équitable définit le travail exploitant des enfants comme un travail dangereux qui affecte leur scolarisation ou leur santé physique et émotionnelle. Les pires formes de travail exploitant des enfants incluent les travaux pour lesquels les enfants sont éloignés de leur famille, le travail forcé dans le cadre du trafic d'enfants ainsi que toute forme d'esclavage.

Standards Fairtrade et certification

Fairtrade interdit le travail exploitant des enfants de même que le travail forcé. En matière de travail d'enfants, elle se réfère aux conventions 29, 105, 138 et 182 de l'Organisation internationale du travail (ILO). Par ailleurs, ces conventions concordent avec les principes directeurs de la Convention des Nations unies relative aux droits des enfants (CIDE), notamment avec les principes des «intérêts supérieurs de l'enfant». Ainsi, il convient d'appliquer les mesures découlant de ces principes dès qu'un risque de travail exploitant des enfants est décelé ou qu'un cas de travail d'enfants est découvert.

¹ Organisation internationale du travail (ILO), Intensifier la lutte contre le travail des enfants, Rapport global en vertu du suivi de la Déclaration de l'ILO relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 2010 Genève, 2010, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@ed_norm/@relconf/documents/meetingdocument/wcms_136696.pdf

De ce fait, Fairtrade a inscrit dans ses standards s'appliquant aux petits producteurs que toutes les mesures nécessaires en matière de protection des enfants doivent être mises en œuvre afin



d'identifier, d'éliminer et d'éviter le travail exploitant des enfants. Afin d'améliorer les marges de manœuvre des producteurs Fairtrade et de renforcer le soutien qui leur est apporté, les standards promeuvent la collaboration avec de grandes organisations internationales de développement qui sont spécialisées dans la mise en œuvre de projets locaux visant à protéger les enfants contre le travail les exploitant. Dans les régions où le recours au travail exploitant des

enfants est plus probable, les standards Fairtrade encouragent également les producteurs à signaler ces risques à Fairtrade International afin d'intégrer des solutions au plan de développement de Fairtrade. L'organisme de certification indépendant FLO-CERT (lui-même certifié suivant la norme ISO 65) réalise des contrôles réguliers pour vérifier le respect de ces standards.

Personne ni aucun organisme de certification n'est en mesure de garantir à 100 % qu'un produit a été fabriqué sans travail d'enfants. Toutefois, Fairtrade garantit qu'en cas d'infraction aux règles de prévention du travail exploitant des enfants, des mesures sont prises immédiatement afin de protéger les enfants affectés. Par ailleurs, les fermes concernées se voient interdire l'accès au système Fairtrade et les communes du site reçoivent une aide afin de régler le problème. FLO-CERT veille à ce que les mesures introduites correspondent aux directives de protection des enfants inscrites dans les standards Fairtrade.

Une protection active et des aides pour mettre fin à l'abus des enfants

Par ailleurs, Fairtrade s'engage à protéger activement les enfants qui rapportent à Fairtrade des abus et/ou une exploitation. Les cas d'abus sont signalés aux autorités ainsi qu'à une organisation partenaire de protection des enfants afin de garantir le bien-être durable des enfants affectés.

Par ailleurs, il importe que les enfants affectés par ces abus ainsi que leurs familles ne soient pas exposés au risque de plonger davantage dans la misère. C'est pourquoi, plutôt que d'imposer de sévères sanctions, Fairtrade préfère proposer son aide afin de mettre un terme aux infractions relatives à la protection des enfants. L'équipe internationale Fairtrade Producer Services & Relations aide les coopératives à éviter les infractions aux standards et, le cas échéant, donne accès aux connaissances et aux ressources d'autres experts.



Actualisé en juin 14